

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

Procès-verbal

Signature du secrétaire de séance : BETEND Elodie 

Signature du Maire : Christophe LECLERC



Les délibérations et les procès verbaux du Conseil Municipal de CHAZEMAIS sont consultables en Mairie et déposées sur le site internet de la commune www.chazemais.fr

→ 12 délibérations ont été adoptées à l'unanimité

Vote à l'unanimité du budget primitif 2026 : notre démarche constructive se poursuit, sans augmentation des impôts locaux ! - Topo introductif du Maire :

Depuis 2020, nous sommes engagés pour construire tous ensemble l'avenir de notre village et nous inscrivons notre gestion communale dans l'histoire.

Jusqu' alors nous sommes mobilisés et très entreprenants. 2024-2025 a vu la réalisation d'un projet d'envergure avec la réhabilitation de la maison du garde en tiers-lieu : 930 295 euros ont été investis au total sur 2 ans dont 883 131 euros pour ce projet historique qui nous l'espérons va changer la vie des administrés au cœur de notre village qui se développe au fil des années et attire de plus en plus l'attention des personnes extérieures. Une ferme florale s'est installée au Pontet et un nouvel exploitant devrait s'installer à La Bellevue.

Toutes nos réalisations ont vu le jour **sans aucune augmentation fiscale pour les foyers**. Les taux d'imposition des ménages sont toujours maintenus.

Dans notre **démarche solidaire**, je rappelle que nous appliquons le dispositif de la « **cantine à 1 euro** » c'est-à-dire la tarification sociale de la cantine pour les élèves qui fréquentent notre école publique baptisée Hubertine AUCLERT.

Aujourd'hui, renouvelé dans la confiance du scrutin des élections municipales du mois de Mars 2026, nous nous devons de maintenir une gestion administrative et budgétaire saine et rigoureuse au quotidien.

Du budget 2025, sont issues une situation excédentaire en fonctionnement (131 892,29 €) pour abonder le budget primitif 2026, et un déficit d'investissement à couvrir (44 196,71 €).

40 000 € sont ainsi dégagés de la section de fonctionnement pour couvrir notre autofinancement en recette d'investissement.

Tous nos dossiers de demande de cofinancements pour notre grand projet de tiers-lieu devraient couvrir environ 73% du projet global : l'Europe, l'Etat, la Région et le Département se sont engagés à nous soutenir. Les soldes des subventions publiques seront demandés prochainement suite à la clôture des marchés de maître d'œuvre et de travaux, à l'achèvement du chantier le 25 février 2026.

L'inauguration est prévue pour le **vendredi 5 juin, à 18h00, en présence du Sous-Préfet**.

L'encours de notre dette a augmenté, est passé à 32 507,30 € de remboursement de capital et 11 082,82 € d'intérêts.

Les recettes fiscales sont annoncées en baisse de 6 404 € et les dotations d'Etat sont annoncées en augmentation de 5 890 €. **Une fois de plus, la Municipalité, en 2026, n'augmentera pas ses taux d'impôts locaux**. Notre base d'imposition prévisionnelle est en baisse du fait de la taxe d'habitation.

Tous ces paramètres permettent aujourd'hui de présenter un budget équilibré à **608 664,55 € en fonctionnement** et à **501 541,97 € en investissement**.

334 461 euros ont été empruntés sur 2024 et 2025 ; **aucun emprunt prévu pour 2026**. Nous souhaitons ne pas aggraver l'encours de la dette qui n'est pas très élevé, la situation financière de la commune n'est vraiment pas mauvaise.

En investissement, une recette importante devrait provenir du FCTVA (117 669 €) sur la base des investissements réalisés en 2025 or celle-ci s'effondrera en 2027.

L'attente du solde des subventions publiques a généré un énorme problème de trésorerie, d'où le recours à une ligne de trésorerie. Il nous faut la reconstituer pour générer un excédent et rétablir notre capacité d'autofinancement. En attendant, il convient de patienter avant d'entamer des opérations nouvelles d'investissement. La prudence s'impose pour 2026, laissant place à la préparation des projets 2027.

Nos engagements se poursuivent avec le dynamisme d'une équipe renouvelée composée désormais de 15 conseillers municipaux. Nous comptons aussi sur la compétence de toute notre équipe municipale renouvelée elle aussi à 50% suite au départ de deux agents présents depuis 40 ans pour Philippe et 22 ans pour Nadine.

J'ai conscience que pour être au service quotidien de toute la population qui ne cesse d'augmenter, il va vous falloir beaucoup d'engagements. Je sais compter sur vous à mes côtés.

Nos remerciements vont aujourd'hui à nos administrés qui nous ont renouvelés leur confiance.

RESPECT DE NOTRE HISTOIRE COMMUNALE ET PATRIMONIALE / LES 4 M. pour la Maison du Randonneur ; la Maison du garde ; la Maison Citoyenne Partagée et la Maison de la nature

Nous bâtissons tout en préservant notre patrimoine qui nous est cher et en défendant notre bocage bourbonnais tant sollicité pour y accueillir des projets allant à l'encontre de notre vision de la protection de notre environnement et de notre cadre de vie.

- C'est la **Maison du Randonneur** réhabilitée au 25 Route de Vallon -en-Sully : après l'acquisition d'une maison d'habitation que nous avons rénovée pour y accueillir un nouvel ERP avec un éco-parc et une aire de jeux.
- C'est la réhabilitation de la **Maison du garde** en tiers-lieu pour y accueillir le seul commerce de proximité dans lequel la gestion associative du grillon en fait un vrai lieu de vie central à notre village.
- C'est la **MAISON CITOYENNE PARTAGÉE** ouverte à la vie associative et bénévole, au cœur du village, à côté de la Mairie.
- C'est la **Maison de la nature**, aux vestiaires du Stade Aimé DENIZOT, mise à disposition de l'A.C.C.A.
- C'est aussi une réserve foncière, dite « dent creuse » de 25 387 m² pour y créer une zone d'habitation individuelle en centre bourg.

Toute cette démarche, de conservation et de valorisation de notre histoire, de notre patrimoine a été mise en lumière grâce à la communication du premier adjoint au Maire, qualifié en la matière, Thierry CHARRET, qui a instauré le rendez-vous trimestriel de notre journal municipal très apprécié de tous et notre page facebook très animée et suivie de tous.

Des recherches historiques affinées, allant jusqu'aux archives départementales de Moulins, ont été réalisées et ont permises de mettre en œuvre : en 2023 : une exposition sur 100 ans d'histoire en photographies et pour 2026 : une autre exposition préparée en 2025, sur l'histoire du bâti dans notre village.

Avec vous toutes et vous tous, CHAZEMAIS « s'anime, s'active, se cultive », animé par « la passion de construire ensemble notre territoire ».

Toutes les subventions communales habituellement accordées aux associations sont reconduites pour les soutenir dans l'organisation des différents évènements qui animent la vie de notre village, en plus de toutes les mises à disposition gratuites des locaux communaux et du mobilier

Les dotations d'Etat vont représenter environ 31% du budget en recette de fonctionnement

Les taux communaux votés pour la fiscalité locale 2026 sont maintenus et représentent environ 35% du budget en recette de fonctionnement.

Pour information : le Maire indique avoir eu recours à une ligne de trésorerie par arrêté municipal pour attendre le versement du solde des subventions publiques obtenues en lien avec la réhabilitation de la maison du garde.

Des nouveaux contrats sont signés avec Bureau et Gestion et BNP Paribas pour que la Mairie, l'école et désormais la Maison du Garde soient équipées d'un photocopieur.

Deux délibérations adoptent le principe de solliciter une subvention

départementale culturelle pour l'organisation d'un spectacle de clown et le prix Emile Mâle de la commune de Commentry pour la rénovation du patrimoine immobilier de la Maison du garde, plus vieille maison du village.

Le tableau des effectifs est modifié pour permettre la création de deux emplois au grade d'adjoint technique territorial. Suite à deux départs en retraite, le personnel technique est renouvelé pour moitié, concernant l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et la gestion de la garderie périscolaire avec la surveillance de la cantine.

Concernant la garderie périscolaire des Oursons, il est décidé de maintenir les tarifs communaux pour la rentrée 2026-2027 et les familles seront invitées à s'inscrire entre le 1^{er} et le 12 juin.

L'organisation du temps scolaire 2026-2027 sera inchangée sans modification d'horaires : semaine de 4 jours et 6 heures d'enseignement par jour. La pause méridienne est maintenue de 12h20 à 13h40.

Le Maire informe avoir donné un avis défavorable sur l'étude d'impact d'un projet agrivoltaïque CAS DU MORTARET en vue d'une implantation sur 70 hectares de panneaux photovoltaïque sur la commune de Chazemais. Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle son désaccord face à tous projets solaires au sol sur le territoire communal.

Pour la composition de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D), une liste de 24 noms de contribuables est proposée aux services de la direction générale des finances publiques.

Sur proposition de l'association des maires ruraux de l'Allier, Chazemais décide de désigner un élu rural relais de l'égalité (ERRE). Anyta CHEMINOT PINEL sera l'interlocutrice de la commune sur ce sujet majeur que constitue la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences intra familiales.

Le Maire informe aussi le conseil de la désignation de deux référents ambroisie un élu, Lionnel THOMAS et un agent technique territorial.

Deux autres informations de dernières minutes :

- Une demande d'aménagement piétonnier a été formulée par l'association Allier Sésame Autisme pour sécuriser la traversée du bourg concernant les personnes à mobilité réduite
- Changement des jours de collecte des ordures ménagères à compter du 18 mai : une communication est mise en place par le SICTOM et des informations peuvent être données en Mairie

Présentation du planning à venir des festivités, cérémonies et animations diverses :

- Cérémonie du 8 mai à 11h00 au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur servi à la Maison du garde
- A l'étang communal, ouverture de la pêche aux carnassiers, samedi 9 mai
- Fête des mères du 31 mai, distribution d'une plante à chaque mère de famille du village
- Samedi 5 juin, à 18h00, inauguration de la maison du garde
- Vendredi 3 juillet, séance cinéma à la grange de la Maison du garde
- Samedi 4 juillet, spectacle
- Fête patronale : premier week-end du mois d'août.

La date du prochain Conseil Municipal est prévue pour le mardi 2 juin 2026, à 18h15